



COMPTES ANNUELS 2023

TABLE DES MATIÈRES

1.	Message du Comité	62
2.	Compte de résultat 2023 du Groupement SIS	64
3.	Bilan au 31 décembre 2023 du Groupement SIS	67
4.	Compte des investissements 2023	68
5.	Tableau de flux de trésorerie 2023	69
6.	Compte de variation de la fortune 2023	70
7.	Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS	71
8.	Tenue de la comptabilité et système de contrôle interne	72
9.	Règles régissant la présentation des comptes annuels	73
10.	Détails du compte de résultat	74
11.	Détails des comptes du bilan	82
12.	Détail du compte des investissements	87
13.	Engagements hors bilan et engagements conditionnels	88
14.	Indications supplémentaires	89
15.	Classification fonctionnelle	91
16.	Rapport de l'organe de révision	92
17.	Comptes détaillés	94
18.	Projets de délibération	101

1. Message du Comité

Le Groupement SIS a clôturé l'exercice comptable, avec un excédent de 767'979 francs.

Cet excédent provient du budget général (hors SPV), qui présente un solde de 966'401 francs ; à l'inverse, le budget des SPV (à la charge de la seule Ville de Genève) est déficitaire pour un montant de -198'421 francs.

Au total, les charges de fonctionnement sont de 71'586'771 francs, soit 427'477 francs de moins que le budget. Deux des trois principaux postes du compte de résultat sont très proches des montants budgétés :

- Les charges de personnel se montent à 58'095'096 francs (81% du total des dépenses), et présentent un dépassement du budget de 178'910 francs (+0.3%) ; ce dépassement est dû principalement à la sous-estimation des soldes SPV au budget de 250'741 francs ;
- Les achats de biens et de prestations de service totalisent 11'613'409 francs (16% du total des dépenses), avec un non-dépensé de 19'351 francs (-0.2%) ;
- Les charges de transfert présentent un non-dépensé de 652'238 francs consécutif au fait que la Ville de Genève a renoncé en 2022 à facturer au Groupement SIS les charges d'amortissement concernant les bâtiments et infrastructures du Groupement SIS.

Les revenus du Groupement SIS se montent en 2023 à 72'255'049 francs, en ligne avec le budget (+0.1%), avec cependant :

- Une surestimation de l'estimation initiale des revenus provenant de la taxe à charge des compagnies d'assurance incendie (-361'932 francs) ;
- Une sous-estimation des indemnités provenant d'entreprises publiques (+236'207 francs) ;
- Davantage de revenus provenant des services de préservation des SPV (+54'809 francs).

Le résultat financier enfin présente une économie de 295'701 francs : le report des investissements du Groupement SIS (et donc de l'emprunt prévu pour les financer) a allégé significativement les charges – de même que la fin des taux d'intérêt négatifs.

Le Comité propose au Conseil intercommunal d'affecter à la réserve conjoncturelle 750'000 francs, prélevés sur l'excédent 2023 de 767'979 francs.

Au 31 décembre 2023, les actifs du Groupement SIS totalisent 10'953'537 francs. Les capitaux de tiers se montent à 9'677'799 francs et le capital propre à 1'275'738 francs.

Le compte des investissements 2023 enregistre un total de 786'024 francs de dépenses engagées durant l'année au titre des différents crédits votés par le Conseil intercommunal.

L'annexe aux comptes annuels présente des explications relatives au compte de résultats, au compte des investissements, au bilan et au tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'autres indications importantes pour pouvoir apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, ainsi que la situation en matière de risques.

Le Groupement SIS a mis en place et utilise un système de contrôle interne complet et se réfère aux procédures comparables et règles de présentation des comptes, applicables aux communes genevoises, afin de s'assurer que les comptes annuels soient conformes aux exigences de la Loi sur l'administration des communes (LAC) (rsGE B 6 05), du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) (rsGE B 6 05 01), de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) (rsGE F 4 05) ainsi qu'aux statuts du Groupement SIS.

La direction du Groupement SIS a confirmé au Comité l'exactitude des données présentées dans les comptes annuels 2023, ainsi que l'efficacité des contrôles internes. La direction a confirmé également le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues ainsi que la conformité des comptes annuels aux règles de présentation applicables.

Conformément à la délibération du Conseil intercommunal du 29 septembre 2022, l'organe de révision Deloitte SA a procédé à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a émis une opinion sans réserve.

La commission des finances du Comité a examiné les comptes annuels 2023, le projet de rapport d'activité ainsi que le rapport d'audit. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité le 3 mai 2024.

À notre connaissance, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont conformes à la LAC, au RAC, à la LPSSP, ainsi qu'au Manuel de comptabilité publique édité par le Département chargé des affaires communales.

À Genève, le 3 mai 2024

Pour le Comité:



Marie Barbey-Chappuis
Présidente



Christophe Senglet
Vice-président

Pour la direction:



Colonel Nicolas Schumacher
Commandant et chef de corps



Frédéric Vallat
Directeur administratif et financier

2. Compte de résultat 2023 du Groupement SIS

	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-58'095'096	-57'916'186	-53'201'996
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-11'613'409	-11'632'760	-10'868'847
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	-1'363'954	-2'016'192	-3'215'171
39 Imputations internes	-221'537	-181'300	-130'175
Total des charges d'exploitation	-71'586'771	-72'014'248	-67'424'583
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'930'845	8'812'400	8'688'060
43 Revenus divers	944	-	2'755
46 Revenus de transfert	63'101'723	63'216'548	59'142'099
49 Imputations internes	221'537	181'300	130'175
Total des revenus d'exploitation	72'255'049	72'210'248	67'963'089
Résultat d'exploitation	668'278	196'000	538'506
34 Charges financières	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	106'416	84'000	192
Résultat financier	99'701	-196'000	-30'748
Résultat de l'exercice / Excédent	767'979	-	507'758

Compte de résultat – Répartition des charges et revenus	SIS (hors SPV)	SPV	C 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-57'102'855	-992'241	-58'095'096
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-10'980'744	-632'665	-11'613'409
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-	-292'775
36 Charges de transfert	-1'351'954	-12'000	-1'363'954
39 Imputations internes	-72'438	-149'099	-221'537
Total des charges d'exploitation	-69'800'766	-1'786'005	-71'586'771
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'871'065	59'780	8'930'845
43 Revenus divers	944	-	944
46 Revenus de transfert	61'581'189	1'520'534	63'101'723
49 Imputations internes	214'267	7'270	221'537
Total des revenus d'exploitation	70'667'465	1'587'584	72'255'049
Résultat d'exploitation	866'701	-198'421	668'278
34 Charges financières	-6'715		-6'715
44 Revenus financiers	106'416		106'416
Résultat financier	99'701	-	99'701
Résultat de l'exercice / Excédent	966'400	-198'421	767'979

Les notes relatives au compte de résultat sont présentées au chapitre 10.

Compte de résultat – SIS (hors SPV)	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-57'102'855	-57'174'686	-52'344'144
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-10'980'744	-11'040'826	-10'235'314
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	-1'351'954	-1'945'892	-3'143'061
39 Imputations internes	-72'438	-60'000	-
Total des charges d'exploitation	-69'800'766	-70'489'214	-65'730'913
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'871'065	8'807'900	8'670'980
43 Revenus divers	944	-	2'755
46 Revenus de transfert	61'581'189	61'696'014	57'456'765
49 Imputations internes	214'267	181'300	130'175
Total des revenus d'exploitation	70'667'465	70'685'214	66'260'675
Résultat d'exploitation	866'701	196'000	529'762
34 Charges financières	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	106'416	84'000	192
Résultat financier	99'701	-196'000	-30'748
Résultat total	966'400	-	499'014

Compte de résultat – SIS (SPV)	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-992'241	-741'500	-857'852
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-632'665	-591'934	-633'533
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-
36 Charges de transfert	-12'000	-70'300	-72'110
39 Imputations internes	-149'099	-121'300	-130'175
Total des charges d'exploitation	-1'786'005	-1'525'034	-1'693'670
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	59'780	4'500	17'080
43 Revenus divers	-	-	-
46 Revenus de transfert	1'520'534	1'520'534	1'685'334
49 Imputations internes	7'270	-	-
Total des revenus d'exploitation	1'587'584	1'525'034	1'702'414
Résultat d'exploitation	-198'421	-	8'744
34 Charges financières	-	-	-
44 Revenus financiers	-	-	-
Résultat financier	-	-	-
Résultat total	-198'421	-	8'744

3. Bilan au 31 décembre 2023 du Groupement SIS

	Note	31.12.2023	31.12.2022
1 Actif			
10 Patrimoine financier			
100 Disponibilités et placements à court terme	11.1	4'525'032	4'225'322
101 Créances	11.2	1'584'919	1'463'681
104 Actifs de régularisation	11.3	3'331'374	404'109
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	11.4	506'122	561'166
107 Placements financiers à long terme	11.5	84'292	-
		10'031'739	6'654'278
14 Patrimoine administratif			
140 Immobilisations corporelles du PA	11.6	352'534	169'180
142 Immobilisations incorporelles, nettes	11.7	569'264	259'368
		921'798	428'548
Total		10'953'537	7'082'826
2 Passif			
20 Capitaux de tiers			
200 Engagements courants	11.9	3'690'555	1'261'145
201 Engagements financiers à court terme	11.10	5'000'000	4'000'000
204 Passifs de régularisation	11.11	215'204	464'486
205 Provisions à court terme	11.12	772'041	849'437
		9'677'800	6'575'068
29 Capital propre			
29x Réserve de politique budgétaire		1'240'000	490'000
299 Excédent / découvert du bilan (Hors SPV)		225'414	9'014
299 Excédent / découvert du bilan (SPV)		-189'677	8'744
		1'275'737	507'758
Total		10'953'537	7'082'826

Les notes relatives au bilan sont présentées au chapitre 11.

4. Compte des investissements 2023

	Note	2023	2022
Dépenses			
50 Immobilisations corporelles		261'769	169'180
52 Immobilisations incorporelles		524'255	267'762
Total des dépenses		786'024	436'942
63 Subventions d'investissement acquises		-	-
Total des recettes		-	-
Résultat du compte des investissements		786'024	436'942
6900 Report à l'actif du bilan			
Entrées des immobilisations corporelles du PA	11.6	-261'769	-169'180
Entrées des immobilisations incorporelles du PA	11.7	-524'255	-267'762
Solde		-	-

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art 30 al.1 par analogie), conformément au Statut du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

Crédits votés

Au 31 décembre 2023, le Conseil intercommunal a approuvé 8 crédits d'engagement :

Objet	Vote	Désignation	Montant
PR - 1000	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	287'800
PR - 1001	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1 ^{er} PAM)	330'000
PR - 1002	15.06.2023	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	2'740'000
PR - 1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
PR - 1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707'000
PR - 1007	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	800'000
PR - 1008	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
PR - 1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net	-
Total des crédits votés, net			12'704'800

5. Tableau de flux de trésorerie 2023

	Note	31.12.2023	31.12.2022
Résultat de l'exercice		767'979	507'758
+ Amortissement du patrimoine administratif		292'775	8'394
+/- Variation des créances		-121'237	-1'463'682
+/- Variation des stocks		55'044	-561'166
+/- Engagements courants biens corporels investissements		-94'190	-
+/- Engagements courants biens incorporels investissements		-57'014	-
+/- Variation des engagements courants		2'429'410	1'261'145
+/- Variation des provisions		-77'397	849'437
+/- Variation des actifs de régularisation		-2'927'264	-404'109
+/- Variation des passifs de régularisation		-249'283	464'486
Reclassement des placements financiers à long terme		-84'292	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-65'469	662'264
Immobilisations corporelles		-261'769	-169'180
Immobilisations incorporelles		-373'051	-267'762
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-634'820	-436'942
Nouveaux engagements financiers à court terme		5'000'000	4'000'000
Remboursements d'engagements financiers à court terme		-4'000'000	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1'000'000	4'000'000
Variation des liquidités et placements à court terme		299'710	4'225'322
Liquidités au 01.01		4'225'322	-
Liquidités au 31.12		4'525'032	4'225'322
Variation des liquidités et placements à court terme		299'710	4'225'322

6. Compte de variation de la fortune 2023

État du capital propre	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01	499'014	8'744	507'758
Résultat de l'exercice	966'400	-198'421	767'979
État au 31.12	1'465'414	-189'677	1'275'737

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat 2023 est de 767'979 francs (2022: 507'758).

Emploi de l'excédent de revenus au bilan

Le Comité du Groupement SIS propose au Conseil intercommunal d'attribuer le résultat de l'exercice à la réserve conjoncturelle (réserve de politique budgétaire).

État du capital propre	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Réserve conjoncturelle	Total
État au 01.01	+9'014	+8'744	+490'000	+507'758
Résultat de l'exercice	+966'400	-198'421	-	+767'979
Attribution à la réserve conjoncturelle	-750'000	-	+750'000	-
État au 31.12	+225'414	-189'677	+1'240'000	+1'275'737

Une répartition de la contribution des communes au capital propre du Groupement est présentée en annexe (note 17.6).

7. Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS

7.1. Cadre légal

Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, instituée par Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, celles de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05), celles de Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC; rsGE B 6 05 01), ainsi que par ses statuts.

7.2. Ressources du Groupement SIS

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées :

- des contributions annuelles des communes;
- des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers;
- des subventions et autres participations cantonales et fédérales;
- de la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, let. b LPSSP;
- des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées;
- des dons et legs.

7.3. Contributions annuelles des communes membres

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'art. 42 LPSSP, durant les 10 premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- L'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et,
- La nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies; il s'agit de charges liées.

7.4. Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes

En application de l'art. 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'art. 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de :

- a) L'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'État visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- b) Toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie (note 13.2).

7.5. Installation du Groupement SIS

À la suite de l'entrée en vigueur de la LPSSP dans sa nouvelle teneur, le Conseil d'État a validé le 30 mars 2021 les statuts du Groupement SIS.

Conformément aux dispositions transitoires de la LPSSP (art. 42 al. 3) le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours - précédemment rattaché à la Ville de Genève - au 1^{er} janvier 2022.

À cet effet, le Groupement SIS :

- a) a repris l'intégralité du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, hormis le personnel de l'unité de Protection civile, aux conditions d'emploi en vigueur définies par le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application, les prescriptions propres au personnel du Service d'incendie et de secours et les échelles des traitements en vigueur à la reprise du personnel par le Groupement SIS ;
- b) a pris possession des moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition ;
- c) a repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS.

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève dans divers domaines, dont la mise à disposition de bâtiments et d'infrastructures, de véhicules et d'équipements, de prestations dans les domaines informatiques et administratifs, principalement.

En retour, le Groupement SIS continue d'assumer des prestations pour la Ville de Genève afin d'assurer également la continuité du service public municipal. Les relations entre le Groupement SIS et la Ville de Genève sont précisées dans l'annexe des comptes annuels (chapitre 14).

8. Tenue de la comptabilité et système de contrôle interne

8.1.1. Organisation de la comptabilité

Le Groupement SIS est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2022.

Durant l'année 2022 et à titre transitoire, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève, pour gérer et exploiter son système d'information et de communication, pour aider à la tenue de sa comptabilité et procéder au calcul des salaires.

Un progiciel de gestion comptable et d'administration des ressources humaines a été acquis par le Groupement SIS et mis en fonction dans le courant de l'année 2022. La clôture des comptes 2022 a été effectuée sur ce progiciel par le Groupement SIS. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les salaires du personnel sont également gérés avec ce progiciel.

8.1.2. Système de contrôle interne et analyse des risques

Le Groupement SIS a mis en place un système de contrôle interne, une évaluation et une gestion des risques, basés sur l'organisation et les procédures existantes en Ville de Genève. Cette organisation et ces procédures ont été adaptées à l'activité du Groupement SIS :

- L'objectif du système de contrôle interne est de rationaliser la gestion du Groupement SIS, en limitant les risques économiques et financiers inhérents à son activité ;
- Le système d'identification, de gestion et de suivi des risques est conçu de sorte à permettre à la Direction et au Comité d'identifier les risques suffisamment tôt et de prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

8.1.3. Exposition à des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupement SIS peut être exposé à des risques financiers de plusieurs natures, notamment au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie), au risque de liquidité ainsi qu'aux risques de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change) :

- Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. Le Groupement SIS suit ce risque avec attention ; il convient de relever que les créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque de défaut fait l'objet d'un suivi régulier ;
- Le risque de liquidité surviendrait si le Groupement SIS devait rencontrer des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. La probabilité est faible que ce risque se matérialise : le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 11 millions de francs ; il peut avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements à moyen et à long terme, à défaut de disposer de fonds propres.
- Le Groupement SIS considère enfin être faiblement exposé aux risques de marché, compte tenu de son activité.

9. Règles régissant la présentation des comptes annuels

9.1.1. Principes relatifs à la présentation des comptes

La comptabilité du Groupement SIS est tenue conformément à la LAC, au RAC, à la LPSSP ainsi qu'au *Manuel de comptabilité* publique édité par le Département chargé des affaires communales. Ces normes se réfèrent au *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2*, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes offre une vision de la situation financière la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat du Groupement SIS.

9.1.2. Reconnaissance des revenus et des charges

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les charges et les recettes sont comptabilisées dans la période où elles sont générées.

9.1.3. Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Si un actif du patrimoine financier devait subir une perte durable de valeur, il ferait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes. Les actifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des dépenses ou des charges comptabilisées avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ; ou
- des recettes ou des revenus qui concernent l'exercice comptable qui s'achève mais qui ne seront facturés qu'au cours de la période comptable suivante.

9.1.4. Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les immobilisations corporelles et incorporelles du PA sont amorties suivant les dispositions prévues par le RAC (art. 40). L'amortissement des investissements du PA est effectué dans les délais suivants :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux ;
- 10 ans pour les installations fixes (équipements et installations techniques) ;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines ;

- 5 ans pour les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, licences perpétuelles) ;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

La première annuité d'amortissement est comptabilisée dès la première utilisation de l'investissement.

En accord avec les dispositions de l'article 39 RAC, les dépenses d'investissement supérieures à 100'000 francs sont activées ; les dépenses comprises entre 10'000 francs et 100'000 francs peuvent être enregistrées soit, dans le compte de résultats soit, dans le compte des investissements ; les dépenses inférieures à 10'000 francs ne sont pas activées.

9.1.5. Engagements

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les passifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des recettes ou des revenus facturés et comptabilisés avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ; ou
- des dépenses ou des charges découlant de prestations fournies par des tiers avant la date de clôture des comptes, mais que ces derniers ne factureront qu'au cours de la période suivante.

Les provisions sont des engagements juridiques ou implicites probables, fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés.

9.1.6. Capitaux propres

Le solde du compte de résultat est reporté au bilan dans 2 rubriques séparées, selon qu'il provient du compte de résultat (hors SPV) ou du compte de résultat (SPV).

10. Détails du compte de résultat

10.1. Compte de résultat 2023 – (SIS hors SPV)

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	10.2.1	-57'102'855	-57'174'686	-52'344'144
31 Biens, services, autres charges d'expl.	10.2.2	-10'980'744	-11'040'826	-10'235'314
33 Amortissements du patrimoine admin.	10.2.3	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	10.2.4	-1'351'954	-1'945'892	-3'143'061
39 Imputations internes		-72'438	-60'000	-
Total des charges d'exploitation		-69'800'766	-70'489'214	-65'730'913
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	10.2.5	8'871'065	8'807'900	8'670'980
43 Revenus divers		944	-	2'755
46 Revenus de transfert	10.2.6	61'581'189	61'696'014	57'456'765
49 Imputations internes	10.2.7	214'267	181'300	130'175
Total des revenus d'exploitation		70'667'465	70'685'214	66'260'675
Résultat d'exploitation		866'701	196'000	529'762
34 Charges financières	10.2.8	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	10.2.8	106'416	84'000	192
Résultat financier		99'701	-196'000	-30'748
Résultat de l'exercice		966'400	-	499'014

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon la clef de répartition fixée par la LPSSP (note 7.3).

10.2. Détails du compte de résultat (SIS hors SPV)

10.2.1. Charges de personnel

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de personnel (30)				
Autorités, commissions et juges (300)	a)	-48'446	-	-44'211
Salaires du personnel (301)	b)	-42'594'962	-42'185'026	-39'370'271
Travailleurs temporaires (303)	c)	-56'671	-	-79'593
Allocations (304)	d)	-424'450	-431'300	-396'487
Cotisations patronales (305)	e)	-10'958'075	-11'282'680	-9'582'715
Prestations de l'employeur (306)	f)	-2'393'496	-2'527'108	-2'200'398
Autres charges de personnel (309)	g)	-626'755	-748'573	-670'469
Total		-57'102'855	-57'174'687	-52'344'144

- a) Sont imputés sous la rubrique « Autorités et commissions (300) » les jetons de présence et indemnités versés aux membres du Comité, conformément à la délibération 2021-01 votée par le Conseil intercommunal le 28 avril 2021.
- b) La rubrique « Salaires du personnel (301) » présente les salaires bruts versés aux employés du Groupement SIS, les primes, indemnités et rémunérations complémentaires ainsi que la variation de la provision pour vacances. Les comptes salaires des personnels fixe et auxiliaire sont proches du budget. Le dépassement budgétaire de 409'936 francs s'explique pour moitié par le recours au personnel auxiliaire pour compenser des absences, et par le fort volume d'heures supplémentaires encouru par le personnel en uniforme, dans le cadre d'interventions.
- c) Le Groupement SIS a eu recours à des travailleurs temporaires pour des remplacements ponctuels en cas d'absence maladie notamment.
- d) Sous la rubrique « Allocations (304) » figurent les différentes allocations prévues par le Statut du personnel (naissance, enfants).
- e) Les cotisations patronales incluent la contribution de l'employeur aux assurances sociales et à l'institution de prévoyance professionnelle (CAP prévoyance). Le non-dépensé de 324'605 francs est lié aux cotisations de prévoyance professionnelle et d'assurance accident.
- f) Les prestations de l'employeur concernent les rentes versées au personnel en cessation d'activité, âgé de 57 ans et demi et plus, qui demeure rattaché au Groupement SIS jusqu'au départ en retraite. Ces rentes sont partiellement financées par des contributions des employés, portées en déduction de cette charge, à hauteur de 317'518 francs (2022: 304'948).
- g) Figurent sous la rubrique « Autres charges de personnel (309) » les dépenses de formation pour 557'092 francs ainsi que les frais de recrutement et des dépenses annexes.

10.2.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Biens, services, autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	h)	-2'208'276	-1'880'334	-1'822'115
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	i)	-838'676	-669'845	-652'286
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	j)	-469'206	-477'330	-430'750
Prestations de services et honoraires (313)	k)	-1'714'092	-1'717'961	-1'588'144
Travaux d'entretien (314)	l)	-1'128'472	-1'726'800	-1'181'834
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315)	m)	-1'074'446	-1'297'689	-1'116'452
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	n)	-2'312'881	-2'249'228	-2'166'817
Dédommagements (317)	o)	-929'195	-894'339	-908'150
Dépréciations sur créances (318)	p)	-284'947	-100'000	-350'441
Diverses charges d'exploitation (319)		-20'553	-27'300	-18'324
Total		-10'980'744	-11'040'826	-10'235'314

- h) Sont regroupés dans les « Charges de matériel et de marchandises (310) » l'acquisition de biens de consommation, utilisés durant l'exercice comptable, tels que les fournitures de sécurité, d'intervention, fournitures pour véhicules, carburant et denrées alimentaires. Le dépassement de +327'942 francs s'explique principalement par des achats complémentaires tels que pantalons pionniers, vestes d'intervention, gants, équipement pour bateliers. Il découle également du reclassement de frais informatiques figurant auparavant sous la rubrique 315.

- i) La rubrique « Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311) » comprend les acquisitions du matériel pour la sécurité et les interventions, du matériel et des logiciels informatiques. De même que pour les fournitures de sécurité et d'intervention, des achats supplémentaires se sont avérés nécessaires dans l'acquisition d'appareils respiratoires, lances incendie et matériel de laboratoire. Les charges ont excédé le budget de +168'830 francs.
- j) Sont principalement comptabilisés sous la rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » les frais d'énergie (électricité, eau, gaz, bois).
- k) La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe des prestations de service et honoraires, plus particulièrement les honoraires informatiques, les dépenses de téléphonie, les primes d'assurance pour le Groupement SIS, les dépenses en lien avec les entraînements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, les frais de bilans médicaux, les honoraires pour les médecins répondants ainsi que l'élimination et de l'enlèvement des résidus et encombrants.
- l) Les « Travaux d'entretien (314) » concernent les interventions sur les bâtiments et infrastructures, mais également les contrats d'entretien et de nettoyage. Une partie des travaux d'entretien des bâtiments a été reportée à 2024.
- m) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » regroupe les frais de maintenance des logiciels, les frais d'entretien du matériel informatique et de communication, les travaux d'entretien des véhicules par des tiers, du matériel de sécurité et d'interventions. Certaines charges informatiques sont désormais comptabilisées dans d'autres rubriques (310 et 311) ce qui explique en partie le montant non dépensé.
- n) Les « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » concernent les montants versés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition des 3 casernes, de l'École SIS, des locaux du Musée des SPP et de 2 dépôts; à cela s'ajoutent le loyer des bureaux administratifs du Groupement SIS, rue des Bains 35 et diverses autres dépenses. Figure enfin sous cette rubrique la mise à disposition gratuite du Victoria Hall, pour la cérémonie de remise des brevets de sapeurs-pompiers (une recette compense cette charge).
- o) Les « Dédommagements (317) » comprennent les frais de repas livrés midi et soir aux compagnies de garde ainsi que les frais liés aux opérations de service (déplacements, nuitées, autres frais de repas, utilisation de véhicules privés, etc.).
- p) Sous la rubrique « Dépréciations sur créances (318) » figurent les pertes sur débiteurs, pour 66'765 francs (2022: 0) ainsi que la variation de la provision pour débiteurs douteux.

10.2.3. Amortissements du patrimoine administratif

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'amortissement (33)				
Amort. des immobilisations corporelles (330)		-78'415	-41'250	-
Amort. des immobilisations incorporelles (332)		-214'360	-226'560	-8'394
Total		-292'775	-267'810	-8'394

Les amortissements concernent les crédits d'investissement suivants :

- PR-1000 : Acquisition et de la mise en place d'un progiciel de gestion
- PR-1001 : Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1^{er} PAM)
- PR-1002 : Premier plan des systèmes d'information et de communication (1^{er} PSIC), net

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'amortissement (33)				
PR-1000		-52'387	-57'560	-8'394
PR-1001		-46'113	-41'250	-
PR-1002		-194'275	-169'000	-
Total		-292'775	-267'810	-8'394

10.2.4. Charges de transfert

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	q)	-1'322'994	-1'911'892	-3'143'061
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	r)	-28'960	-34'000	-
Total		-1'351'954	-1'945'892	-3'143'061

q) Les «Dédommagements à des collectivités publiques (361)» comprennent les montants versés à la Ville de Genève en 2023, pour avoir effectué, partiellement ou dans son intégralité, une tâche dévolue au Groupement SIS pour 1'256'886 francs (2022: 2'754'917), soit :

- La compensation des charges d'amortissements encourues par la Ville de Genève et concernant des actifs mis à la disposition du Groupement SIS (principalement des véhicules); la Ville de Genève ayant renoncé à facturer au Groupement SIS des aménagements concernant les casernes et l'École SIS, le montant finalement acquitté est inférieur à celui figurant au budget ;
- Les honoraires versés à la Ville de Genève pour les prestations réalisées dans le domaine informatique, principalement.

S'ajoute à ces montants le dédommagement versé à l'OCCPAM qui a encore organisé en 2023 plusieurs cours de cadres et de spécialistes SPV du Canton pour 66'109 francs (2022: 293'344).

r) La rubrique «subventions à des collectivités et à des tiers (373)» concerne essentiellement la subvention de 27'500 francs versée à l'association du Musée des sapeurs-pompiers.

10.2.5. Taxes

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Taxes (42)				
Taxes d'utilisat. et prest. services (424)	s)	8'061'075	8'021'700	7'750'454
Recette sur ventes (425)	t)	54'710	94'800	89'350
Remboursements (426)	u)	673'123	691'400	752'994
Autres taxes (429)	v)	82'157	-	78'182
Total		8'871'065	8'807'900	8'670'980

s) La rubrique «Taxes d'utilisation et prestations de service (424)» regroupe les revenus provenant des prestations liées aux contrats des alarmes automatiques, les interventions des SPP ainsi que les transports sanitaires urgents.

t) Les «Recettes sur ventes (425)» sont principalement liées à la cafétéria de l'École SIS. En 2023, celle-ci s'est attachée à organiser les nouveaux cours à destination des SPV, ce qui a impliqué une augmentation du nombre de repas pris en charge par le GSIS (note 10.2.7).

- u) Sont regroupés sous la rubrique « Remboursement (426) » des compensations reçues de tiers pour des dépenses encourues par le Groupement SIS, telles que les allocations pour pertes de gain pour +483'300 francs et les abonnements Saga mobilisation pour +111'700 francs.
- v) La rubrique « Autres taxes (429) » présente la part de la TVA collectée qui est conservée par le Groupement SIS, en application de la méthode forfaitaire sur les ventes.

10.2.6. Revenus de transfert

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Revenus de transfert (46)				
Quotes-parts à des revenus (460)	w)	6'503'068	6'865'000	6'448'921
Dédommagements de collectivités publiques (461)	x)	54'927'220	54'831'014	50'881'464
Subventions des collectivités publiques et des tiers (463)	y)	150'901	-	126'380
Total		61'581'189	61'696'014	57'456'765

- w) La rubrique « Quotes-parts à des revenus (460) » correspond au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP) (rsGE D 3 05): une quote-part de 55% du produit de cette taxe revient au Groupement SIS, conformément aux dispositions de la LPSSP. Pour 2023, l'estimation figurant au budget s'est révélée trop optimiste.
- x) Cette rubrique regroupe plusieurs éléments :
- Les contributions des communes au financement du Groupement SIS, pour un total de 54'473'267 francs (2022 : 50'544'977) ;
 - Un dédommagement versé par l'Office fédéral des routes, pour les interventions du Groupement SIS sur les routes nationales pour 217'746 francs ;
 - Les montants facturés à l'Aéroport de Genève correspondant à la participation aux frais des différentes écoles ESPGG pour un total de 236'207 francs (2022 : 107'090) (note 14.2.1) ;
- y) Sous la rubrique « Subventions de collectivités publiques et de tiers (463) » figurent diverses recettes, dont la contribution reçue de l'OCPPAM pour chaque brevet fédéral de sapeurs-pompiers réussi pour 124'180 francs, la mise à disposition gratuite du Victoria Hall pour la cérémonie de la remise des brevets fédéraux de l'ESPPG pour 11'070 francs ainsi qu'un dédommagement des CFF pour les interventions sur les voies ferrées pour 11'651 francs.

10.2.7. Imputations internes

Les imputations internes reflètent :

- Les prestations de service qui sont imputées au budget des SPV ; elles couvrent une quote-part des charges administratives et logistiques.
- La fourniture par la cafétéria de l'École SIS de repas pris en charge par le GSIS, notamment lors des formations délivrées aux uniformé·e·s astreint·e·s à rester à l'École SIS et alarmables en tout temps et aux SPV de l'ensemble du Canton.

10.2.8. Résultat financier

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges (34) et revenus (44) financiers				
Charges d'intérêts. (340)	z)	-6'716	-280'000	-30'940
Revenus des intérêts (440)	aa)	24'416	-	191
Produit des biens-fonds loués (448)	ab)	82'000	84'000	-
Total		99'700	-196'000	-30'749

z) L'écart constaté s'explique par le fait que le budget 2023 prévoyait le paiement d'intérêts négatifs sur les comptes bancaires ainsi que le recours à l'emprunt; le report du processus d'acquisition des tonnes-pompes et des grandes puissances en 2024 a limité les besoins de financement du Groupement SIS en 2023.

aa) La rubrique « revenus des intérêts » englobe les intérêts des comptes courants ainsi que les intérêts de retard des créances du Groupement SIS.

ab) Un contrat de sous-location a été signé entre le Groupement SIS et l'Association CTT UGS Chênois afin de lui mettre à disposition les locaux situés au 2^e étage de la Caserne sis route de Frontenex, moyennant un loyer annuel TTC de 82'000 francs).

10.3. Compte de résultat 2023 – (compagnies SPV)

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	10.4.1	-992'241	-741'500	-857'852
31 Biens, services, autres charges d'exploitation	10.4.2	-632'665	-591'934	-633'533
36 Charges de transfert	10.4.3	-12'000	-70'300	-72'110
39 Imputations internes	10.4.4	-149'099	-121'300	-130'175
Total des charges d'exploitation		-1'786'005	-1'525'034	-1'693'669
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	10.4.5	59'780	4'500	17'080
43 Revenus divers		-	-	-
46 Revenus de transfert	10.4.5	1'520'534	1'520'534	1'685'334
49 Imputations internes		7'270		-
Total des revenus d'exploitation		1'587'584	1'525'034	1'702'414
Résultat d'exploitation		-198'421	-	8'745
Résultat financier		-	-	-
Résultat de l'exercice		-198'421	-	8'745

Conformément à la loi, le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des dépenses et des revenus concernant les compagnies de SPV rattachées au Groupement SIS.

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie de SPV au Groupement SIS (en 2023, le financement de ces charges incombe uniquement à la Ville de Genève).

10.4. Détails du compte de résultat (SPV)

10.4.1. Charges de personnel

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de personnel (30)				
Salaires du personnel administratif et d'exploitation (301)		-	-64'000	-53'728
Cotisations patronales (305)		-18'296	-35'000	-16'190
Autres charges de personnel (309)		-973'945	-642'500	-787'934
Total		-992'241	-741'500	-857'852

Ces rubriques regroupent les soldes des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires du Groupement SIS (rubrique 309) ainsi que les indemnités et primes qui leur sont versées; ces versements sont soumis à charges sociales (rubrique 305). Le dépassement constaté sur la rubrique 309 provient de plusieurs facteurs qui sont essentiellement l'augmentation des interventions dues aux inondations causées par les intempéries et à de nombreux feux importants ainsi que les heures liées à l'inspection quinquennale.

10.4.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Biens, services et autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	ac)	-92'607	-88'500	-139'865
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	ad)	-41'252	-55'000	-16'667
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	ae)	-40'126	-4'205	-39'260
Prestations de services et honoraires (313)	af)	-39'805	-44'626	-43'669
Travaux d'entretien (314)	ag)	-15'708	-	-5'797
Entretien des biens meubles et immob. incorp. (315)	ah)	-24'110	-3'500	-12'769
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	ai)	-374'280	-380'600	-364'850
Dédommagements (317)	aj)	-3'033	-12'003	-3'821
Autres charges d'exploitation (319)	ak)	-1'744	-3'500	-6'836
Total		-632'665	-591'934	-633'533

ac) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » comprennent l'achat de fournitures de sécurité, d'interventions, de véhicules, carburants et denrées alimentaires.

ad) Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) concernent les acquisitions de matériel de sécurité et d'interventions.

ae) La rubrique « Alimentation et élimination de biens-fonds, PA (312) » regroupent les charges d'eau, gaz et électricité des dépôts.

af) Les « Prestations de services et honoraires (313) » concernent principalement les visites médicales d'aptitude et les impôts sur les véhicules SPV.

ag) La rubrique « travaux d'entretien (314) » englobe les travaux spécifiques à l'entretien des locaux SPV, au nettoyage des locaux et graffitis.

ah) Les « loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (315) » concernent l'entretien des véhicules, du matériel de sécurité et d'intervention ainsi que le matériel informatique. L'écart provient essentiellement de la maintenance Polycor et des frais de blanchisserie et hygiéniques.

- ai) Sous la rubrique « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » figurent les montants de loyers payés à la Ville de Genève pour 4 dépôts. L'écart provient de l'indexation des loyers.
- aj) Les dédommagements (317) englobent les frais de repas, déplacement et participation à des congrès. La diminution des charges provient du fait que les SPV ont privilégié la confection par eux-mêmes des repas.
- ak) La rubrique « autres charges d'exploitation (319) » couvre essentiellement la couverture d'assurance complémentaire pour les SPV.

10.4.3. Charges de transfert

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	al)	-	-48'000	-48'000
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	am)	-12'000	-22'300	-24'110
Total		-12'000	-70'300	-72'110

- al) Les derniers dédommagements pour la mise à disposition de véhicules SPV, dont la charge d'amortissement grève encore les comptes de la Ville de Genève, ont été acquittés en 2022.
- am) Le Groupement SIS a versé une subvention à la Société Internationale de sauvetage du Léman pour 12'000 francs. L'écart provient du non-versé de la subvention à l'Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers, celle-ci ayant été dissoute et la formation de ces jeunes prise en charge par le Groupement SIS depuis 2023.

10.4.4. Imputations internes

Les imputations internes concernent les prestations de service effectuées par le Groupement SIS pour le compte de SPV dans les domaines de l'administration et de l'appui logistique (note 10.2.7).

10.4.5. Revenus d'exploitation

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Revenus d'exploitation				
Taxes d'utilisat. et prest. services (424)	an)	59'309	4'500	13'820
Recette sur ventes (425)		-	-	3'260
Autres taxes (429)		471	-	-
Dédommagements de collectivités publiques (461)	ao)	1'520'534	1'520'534	1'685'334
Total des revenus d'exploitation		1'580'314	1'525'034	1'702'414

- an) Cette rubrique regroupe les prestations facturées par les compagnies de SPV pour les services de préservation planifiés.
- ao) Ce montant correspond à la contribution de la Ville de Genève (seule commune dont les compagnies de SPV ont été rattachées au Groupement SIS).

11. Détails des comptes du bilan

11.1. Disponibilités et placements à court terme

Disponibilités et placements à court terme (100)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Caisse (1000)		2'417	6'219
Poste (1001)		365'887	2'862'206
Banque (1002)		4'156'728	1'356'897
Total		4'525'032	4'225'322

Le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 11 millions de francs auprès de la BCGE.

Par délibération du Conseil intercommunal du 29 septembre 2022, le Groupement SIS était autorisé à recourir à l'emprunt à concurrence de 18'000'000 francs pour l'exercice 2023 (2022 : 17'100'000) (note 11.10).

Le Groupement SIS a emprunté 5'000'000 francs en décembre 2023 sous forme d'une avance à terme fixe d'un mois.

11.2. Créances

Créances (101)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010), net	ap)	1'403'909	1'458'212
Acomptes à des tiers (1013)	aq)	179'371	3'870
Avances pour frais administratifs provisoires (1016)		1'000	1'000
Autres créances (1019)		639	600
Total		1'584'919	1'463'682

ap) La rubrique « Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010) » est composée principalement du solde brut des créances ouvertes au 31 12 2023, pour un montant de 1'965'599 francs (2022 : 1'808'653), dont est déduite une provision pour débiteurs douteux de 568'623 francs (2022 : 350'441).

aq) La rubrique « Acomptes à des tiers (1013) concerne les factures payées en 2023 pour des prestations ou du matériel dont la livraison est intervenue en 2024 : acquisition de tenues professionnelles et dépenses de formation principalement.

11.3. Actifs de régularisation

Actifs de régularisation (104)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Charges de personnel (1040)	ar)	905'420	69'019
Transferts du compte de résultats (1043)	as)	2'425'954	234'051
Autres revenus d'exploitation (1045)		-	101'039
Total		3'331'374	404'109

ar) Figurent sous la rubrique « Charge de personnel (1040) » des montants payés fin 2023, au titre des charges d'assurance accidents de l'année 2024.

as) La rubrique « Transferts du compte de résultats (1043) » regroupe :

- des produits à recevoir, soit le solde du produit net de la taxe à charge des compagnies d'assurance privées contre l'incendie prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP) (rsGE D 3 05) pour 2'191'068 francs, reçu le 19 janvier 2024 (2022 : 0) ;
- la participation du SSLIA aux frais de l'Ecole des sapeurs-pompiers professionnels de Genève (2022-2024) pour 110'706 francs (2022 : 107'090) ;
- des dédommagements à recevoir du Canton pour 124'180 francs (2022 : 126'961).

11.4. Marchandises, fournitures et travaux en cours

Stocks de marchandises, fournitures et travaux en cours (106)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Matières premières et auxiliaires (1061)	at)	506'122	561'166
Total		506'122	561'166

at) Le poste au bilan « matières premières et auxiliaires (1061) » regroupe les stocks de tenues et de vêtements professionnels pour 326'705) (2022 : 359'235), le stock de carburants pour 96'654 francs (2022 : 117'686) et le stock de produits d'intervention pour 82'762 francs (2022 : 84'245).

11.5. Placements financiers à long terme

Placements financiers à long terme (107)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Autres placements financiers à long terme (1079)	au)	84'292	-
Total		84'292	-

au) Ce montant correspond à la garantie de loyer pour les locaux sis rue des Bains 35. En 2022, celle-ci figurait sous la rubrique 1002 « Banque » (2022 : 84'156).

11.6. Immobilisations corporelles du PA

Immobilisations corporelles du PA (140)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Biens meubles du PA (1406)		352'534	169'180
Total		352'534	169'180

Tableau des immobilisations corporelles du PA

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	31.12.2023
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	74'082	95'098	169'180
Entrées	-	220'902	40'867	261'769
État au 31.12	-	294'984	135'965	430'949
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
État au 31.12	-	-46'113	-32'302	-78'415
Valeur nette au 31.12.	-	248'871	103'663	352'534

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	31.12.2022
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	74'082	95'098	169'180
État au 31.12	-	74'082	95'098	169'180
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
État au 31.12	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.	-	74'082	95'098	169'180

Conformément aux conventions signées entre le Groupement SIS et la Ville de Genève, cette dernière procède de la manière suivante s'agissant des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et secours jusqu'au 31 décembre 2021:

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont mis à la disposition du Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève;
- Les biens mobiliers totalement amortis en 2021 et en 2022 (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS respectivement au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

11.7. Immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles du PA (142)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Logiciels (1420) - (valeur nette)		201'154	243'416
Immobilisations incorporelles en cours PA (1427) - (valeur nette)		368'110	15'952
Total		569'264	259'368

Tableau des immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles	Logiciels	Licences, droits d'utilisation	Autres	31.12.2023
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	253'189	14'573	-	267'762
Entrées	477'165	47'090	-	524'255
État au 31.12	730'354	61'663	-	792'017
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-8'394	-	-	-8'394
Amortissements planifiés	-52'387	-161'973	-	-214'360
État au 31.12	-60'781	-161'973	-	-222'754
Valeur nette au 31.12.	202'533	366'731	-	569'264

Immobilisations incorporelles	Logiciels	Licences, droits d'utilisation	Autres	31.12.2022
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	-	-	-
Entrées	253'189	14'573	-	267'762
État au 31.12	253'189	14'573	-	267'762
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
Amortissements planifiés	-8'394	-	-	-8'394
État au 31.12	-8'394	-	-	-8'394
Valeur nette au 31.12.	244'795	14'573	-	259'368

11.8. Participations et garanties

Le Groupement SIS ne détient pas de participation au capital d'une organisation.

Conformément à l'article 108 de la LAC et aux articles 28, let. e) et 31 al. 1 du RAC, le Groupement SIS doit présenter la liste des organisations qu'il peut influencer de façon considérable. L'influence considérable est définie comme étant la capacité pour le Groupement SIS de mettre en œuvre des mesures ou des modifications unilatérales en raison de sa participation ou de son financement.

Tel est le cas pour l'Association du musée des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève dont le but est la conservation, la gestion, l'enrichissement, la mise en valeur et la présentation au public des collections du musée, et pour laquelle le GSIS a versé en 2023 une subvention de 27'500 francs.

Une convention réglant les relations entre le GSIS et l'association a été signée le 29 janvier 2024, dans le but d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce musée.

11.9. Engagements courants

Engagements courants (200)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers (2000)		-3'594'314	-1'241'653
Comptes courants avec tiers (2001)		-96'241	-20'331
Impôts (2002)		-	839
Total		-3'690'555	-1'261'145

11.10. Engagements financiers à court terme

Le Groupement SIS a emprunté 5'000'000 francs en décembre 2023 sous forme d'une avance à terme fixe d'un mois (2022 : 4'000'000) (note 11.1).

11.11. Passifs de régularisation

Passifs de régularisation (204)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Comptes courants avec tiers (2041)		-210'181	-345'931
Transfert du compte de résultat (2043)		-	-106'800
Impôts (2044)		-5'023	-2'681
Compte des investissements (2046)		-	-9'074
Total		-215'204	-464'486

11.12. Provisions à court terme

Le montant de 772'041 francs correspond à la provision pour vacances non prises, heures optionnelles et heures supplémentaires à reprendre ou à payer (2022 : 849'437).

Tableau des provisions

Provisions	Provision pour vacances	Autres droits du personnel	Autre activité d'exploitation	31.12.2023
État au 01.01	849'437	-	-	849'437
Constitution	772'041			772'041
Utilisation	-849'437			-849'437
État au 31.12	772'041			772'041

Provisions	Provision pour vacances	Autres droits du personnel	Autre activité d'exploitation	31.12.2022
État au 01.01	-	-	-	-
Reprise	445'554	-	-	445'554
Constitution	818'708	-	-	818'708
Utilisation	-414'825	-	-	-414'825
État au 31.12	849'437	-	-	849'437

12. Détail du compte des investissements

Le compte des investissements de l'exercice enregistre les dépenses d'un montant important et d'une durée d'utilisation de plusieurs années ainsi que les recettes y afférentes.

N° PR	Libellé	C 2023	Crédit voté	Solde
1000	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion 52 Immobilisations incorporelles	261'933	287'800	25'867
1001	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1 ^{er} PAM) 50 Immobilisations corporelles	294'984	330'000	35'016
1002	1 ^{er} Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC) 50 Immobilisations corporelles 52 Immobilisations incorporelles Total PR-1002	135'965 530'084 666'049	2'740'000	2'073'951
1003	Renouvellement du parc véhicules SIS SPP, net 50 Immobilisations corporelles 63 Subventions d'investissement acquises Total PR-1003	- - -	9'170'000 -1'550'000 7'620'000	9'170'000 -1'550'000 7'620'000
1005	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, net 50 Immobilisations corporelles 63 Subventions d'investissement acquises Total PR-1005	- - -	957'000 -250'000 707'000	957'000 -250'000 707'000
1007	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation 50 Immobilisations corporelles Total PR-1007	- - -	800'000 800'000	800'000 800'000
1008	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité 50 Immobilisations corporelles Total PR-1008	- - -	220'000 220'000	220'000 220'000
1009	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net 50 Immobilisations corporelles 63 Subventions d'investissement acquises Total PR-1009	- - -	500'000 -500'000 -	500'000 -500'000 -
	Résultat du compte des investissements	1'222'966	12'704'800	11'481'834

Le crédit d'investissement pour l'acquisition et la mise en place d'un progiciel de gestion (PR 1000) a été bouclé sans dépassement le 4 mai 2024.

13. Engagements hors bilan et engagements conditionnels

13.1. Contrats de location

Le Groupement SIS est engagé dans plusieurs contrats de location par lesquels un bailleur lui cède le droit d'utilisation d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un équipement, pour une période donnée, en échange du paiement d'un loyer. Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers, constatés au 31 décembre 2023, aux plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. Les éventuelles clauses de révision du loyer ne sont pas appliquées.

Paiements minimaux à effectuer		à 12 mois	13-60 mois	> 60 mois	Total
Caserne 1, 3, CIF	Ville de Genève	1'382'857	4'148'570	5'531'426	11'062'853
Caserne 2	Ville de Genève	265'525	796'575	1'062'100	2'124'200
Musée des SPP	Ville de Genève	83'500	250'500	334'000	668'000
Dépôts SPV	Ville de Genève	352'540	1'057'620	1'410'160	2'820'320
Entrepôt	Ville de Genève	78'843	236'530	315'374	630'747
Entrepôt	Ville de Genève	21'120	42'240	-	63'360
Total	Ville de Genève	2'184'385	6'532'035	8'653'060	17'369'480
Locaux administratifs	Société privée	351'221	1'053'662	1'404'883	2'809'766
Total général		2'535'606	7'585'697	10'057'943	20'179'246
2022		2'350'307	7'050'921	11'645'935	21'047'163

En 2023, la Ville de Genève a mis gracieusement à la disposition du Groupement SIS 2 constructions pour ses besoins opérationnels, les constructions protégées de Trembley et Sainte-Clotilde, ce dernier ayant été rendu à la Ville de Genève au 31 décembre 2023 (note 14.1).

13.2. Engagements de prévoyance professionnelle

Le Groupement SIS est affilié à la Caisse de prévoyance interne (CPI) de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés (ci après CAP Prévoyance). Les données suivantes ont été fournies par CAP Prévoyance (situation au 01.01.2023):

- Engagements de prévoyance du Groupement SIS: 146'366'298
- Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 75.96%

Ces engagements de prévoyance ont été calculés par CAP Prévoyance, sur la base des comptes 2022 de la CPI, les comptes 2023 n'étant pas encore audités. Au 1^{er} janvier 2023, le déficit de couverture de prévoyance du Groupement SIS se monte à 35'186'458 francs (situation au 01.01.2022: 17'602'313).

Conformément à l'art. 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance. La garantie de chaque commune est présentée en annexe.

13.3. Autres garanties et engagements conditionnels du Groupement SIS

Le Groupement SIS n'a pas accordé d'autres garanties, ni souscrit d'autres engagements conditionnels envers des tiers, autres que ceux mentionnés plus haut.

14. Indications supplémentaires

14.1. Relations avec la Ville de Genève

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève.

La Ville de Genève met à la disposition du Groupement SIS des bâtiments et infrastructures selon les modalités suivantes :

- La caserne principale, la caserne de Frontenex, l'École SIS de Versoix, les 4 dépôts de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires situés en ville de Genève, ainsi que le Musée des sapeurs-pompiers font l'objet d'un contrat de bail à loyer « triple net » ; le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation ainsi que tous les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- La caserne des Asters fait l'objet d'un bail à loyer (locaux nus ou bruts) : le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation (exception faite de l'enveloppe du bâtiment) ainsi que les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.

Pour ce qui est des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et secours jusqu'au 31 décembre 2021, la Ville de Genève a procédé ainsi :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont confiés au Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève ;
- Les biens mobiliers totalement amortis (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS respectivement au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

En 2023, la Ville de Genève a apporté un appui administratif au Groupement SIS dans les domaines principaux suivants :

- La Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (ci-après DSIC) a assuré au Groupement SIS toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement SIS, y compris de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) avec le niveau de service usuel (best effort) ;
- La centrale municipale d'achats et d'impression de la Ville de Genève (ci-après CMAI) a fourni au Groupement SIS une assistance pour l'organisation et la gestion de procédures relatives aux marchés publics en matière d'achat de fournitures et de services, d'impression et d'assurances ainsi que pour la gestion et le suivi des contrats commerciaux.

Des conventions encadrent ces accords de collaboration, qui prévoient pour la Ville de Genève un dédommagement financier forfaitaire, à titre de contrepartie aux prestations exécutées par le personnel de chacun des services municipaux.

De son côté, afin d'assurer la continuité du service public municipal, le Groupement SIS a maintenu ses prestations en matière d'entretien des bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève, moyennant un dédommagement financier.

Le Groupement SIS apportera également son appui à la Ville de Genève, en matière de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien en cas de situations exceptionnelles (ORCOC).

Le tableau suivant présente les incidences financières des principales transactions avec la Ville de Genève au cours de l'année 2023.

Charges encourus auprès de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2023	C 2022
Loyers des bâtiments et infrastructures	2'259'916	2'104'610
Dédommagements pour la mise à disposition de biens mobiliers (véhicules)	1'069'673	1'969'776
Fournitures et prestations informatiques	147'139	752'130
Prestations de ressources humaines, en appui au Groupement SIS	17'213	322'037
Prestations informatiques en appui au Groupement SIS	33'195	287'576
Prestations comptables en appui au Groupement SIS	-	53'528
Prestations d'achat public et impressions diverses	192'325	193'672
Entretien des installations et frais d'énergies (bois, électricité, chauffage)	211'213	324'222
Primes assurances (incendie, RC, véhicules...)	51'751	92'063
Autres charges facturées par la Ville de Genève	24'470	106'306
Total charges	4'006'895	6'205'920

Par une convention de cession d'actifs et de passifs, la Ville de Genève a transféré au Groupement SIS au 1^{er} janvier 2022 les stocks de carburants et d'équipements pour 593'840 francs, moyennant la reprise des engagements vis-à-vis du personnel (soldes de vacances non prises et d'heures supplémentaires), pour 445'554 francs.

Des remboursements d'assurance accidents perte de gains, reçus par erreur en 2022 par la Ville de Genève (2022 : 101'038 sur la rubrique 104 « actifs de régularisation »), ont été remboursés dans leur intégralité par cette dernière en 2023.

En 2023, la Ville de Genève a mis gratuitement à disposition 2 constructions protégées :

- Construction de Protection civile de Sainte-Clotilde (la construction a été rendue pour le 31 décembre 2023 ;
- Construction de Protection civile de Trembley, avec établissement d'un contrat de bail à loyer « triple net » avec effet au 1^{er} janvier 2024, pour un montant annuel de 69'000 francs.

14.2. Prestations relatives aux bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève

Par convention du 24 mars 2022, la Ville de Genève a mandaté le Groupement SIS afin qu'il assure la gestion des bornes hydrantes de surface et souterraines en ville de Genève ainsi que leur renouvellement, contrôle, maintenance et entretien, moyennant une rémunération annuelle forfaitaire pour solde de tout compte de 140'000 francs incluant l'achat du stock de matériel et les pièces de rechange.

Les charges directes liées à la gestion des bornes hydrantes ont été les suivantes (budget hors SPV) :

Charges liées à la gestion des bornes hydrantes	C 2023	C 2022
Achat matériel (bornes hydrantes) (311)	59'110	25'431
Travaux pour bornes hydrantes (314)	39'096	25'848
Total général TTC	98'206	51'279

Les heures effectuées pour les contrôles des bornes hydrantes par les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires de la Ville de Genève ainsi que les heures des employé-e-s du Groupement SIS pour l'entretien des bornes totalisent plus de 550 heures en 2023 (2022 : non disponible).

14.2.1. École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève (ESPPG)

L'ESPPG a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant-e-s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA). Une convention régit les droits et obligations des 2 parties, notamment les implications financières.

Le Groupement SIS assure la tenue des comptes de l'ESPPG et effectue l'ensemble des paiements nécessaires au fonctionnement de celle-ci. À l'issue du cycle de formation, qui dure 2 ans, un décompte des coûts est établi permettant ainsi de fixer la participation financière de chacune des parties, en fonction du nombre d'aspirants et des prestations fournies.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés en revenus au titre des différentes écoles :

Écoles	C 2023	C 2022
École 2020-2022 (facture finale/provision)	-94'800	94'800
École 2021-2023 (facture finale/provision)	83'391	-107'090
École 2022-2024 (provision, 1 ^{er} et 2 ^e blocs)	110'706	-
École 2023-2025 (facture 1 ^{er} bloc)	149'200	-

Les montants dus au Groupement SIS au titre de la convention sont comptabilisés sous la rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) ».

14.2.2. Jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (JSP)

Le Groupement SIS a repris en 2023 les activités précédemment organisées par l'association pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers.

Le Règlement des jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (R 435) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2023. Les JSP ont pour but d'encourager et développer chez les jeunes personnes l'intérêt pour la fonction de sapeur-pompier et sapeuse-pompière ; d'instruire ces jeunes dans le domaine de la prévention, de l'intervention, des premiers secours ainsi que du secourisme (...); de les amener au bout du cursus de formation JSP et à l'obtention de son certificat (...).

Les charges et revenus de cette activité émanent du budget des SPV.

14.2.3. Inspection quinquennale

Il est de tradition que le SIS organise chaque législature une inspection qui donne lieu à une présentation de l'ensemble des corps aux autorités et à la population ainsi qu'à l'organisation d'une série d'événements destinés à un large public. Les charges directement liées à cette opération représentent 24'584 francs, réparties dans différentes rubriques des comptes 31 « charges de biens et services ». L'engagement du personnel en uniforme, professionnel et volontaire a occasionné environ 2'600 heures, rémunérées ou soldées.

15. Classification fonctionnelle

Le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 prévoit une présentation du compte de résultat suivant la classification fonctionnelle, soit le service du feu (15) et les soins ambulatoires (42).

Compte de résultat	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	-54'353'106	-54'258'790	-49'681'728
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-10'998'236	-11'149'381	-10'356'232
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	-1'363'954	-2'016'192	-3'215'170
39 Imputations internes	-218'651	-181'300	-130'175
Total des charges – service du feu	-67'226'722	-67'873'473	-63'391'700
42 Taxes	6'803'227	6'565'700	6'562'638
43 Revenus divers	944	-	2'755
46 Revenus de transfert	61'207'649	61'322'473	57'537'719
49 Imputations internes	218'651	181'300	130'175
Total des revenus – service du feu	68'230'471	68'069'473	63'233'487
34 Charges financières	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	106'416	84'000	192
Résultat – service du feu	1'103'450	-	811'039
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	-3'741'990	-3'657'395	-3'520'269
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-615'173	-483'379	-512'615
39 Imputations internes	-2'886	-	-
Total des charges – soins ambulatoires	-4'360'049	-4'140'774	-4'032'884
42 Taxes	2'127'618	-2'246'700	2'125'423
46 Revenus de transfert	1'894'074	1'894'074	1'604'180
49 Imputations internes	2'886	-	-
Total des revenus – soins ambulatoires	4'024'578	4'140'774	3'729'603
Résultat – soins ambulatoires	-335'471	-	-303'281
Total des charges du Groupement SIS	-71'593'487	-72'294'247	-67'455'524
Total des revenus du Groupement SIS	72'361'465	72'294'247	67'963'282
Résultat de l'exercice	767'979	-	507'758

16. Rapport de l'organe de révision

Deloitte.

Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Tel: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil Intercommunal du
Groupement SIS, Genève

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement SIS, comprenant le compte de résultat, le bilan, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et le compte de variation de la fortune pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, ainsi que l'annexe (note 1 à 15), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux », ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement SIS, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Deloitte.

Groupement SIS, Genève
Rapport sur les comptes annuels pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2023

Responsabilité du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du Groupement SIS à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement SIS à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider le Groupement SIS ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, le 13 juin 2024

17. Comptes détaillés

17.1. Comptes de bilan détaillés

Comptes	Description	2023	C 2022
1000	Caisse	2'417	6'219
1001	Poste	365'888	2'862'206
1002	Banque	4'156'728	1'356'897
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'403'909	1'458'212
1013	Acomptes à des tiers	179'371	3'869
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	1'000	1'000
1019	Autres créances	639	600
1040	Actifs de régularisation : charges de personnel	905'420	69'019
1043	Actifs de régularisation : transferts du compte de résultats	2'425'954	234'051
1045	Actifs de régularisation : autres revenus d'exploitation	-	101'038
1061	Matières premières et auxiliaires	506'122	561'166
1079	BCGE garantie loyer	84'292	-
1406	Biens meubles PA	352'534	169'180
1420	Logiciels	201'153	243'416
1427	Immobilisations incorporelles en cours	368'110	15'952
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-3'594'314	-1'241'653
2001	Comptes courants avec tiers	-96'241	-20'331
2002	Impôts	-	839
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	-5'000'000	-4'000'000
2041	Passifs de régularisation - charges de biens et services et autres charges d'exploitation	210'181	-345'931
2043	Passifs de régularisation - transferts du compte de résultats	-	-106'800
2044	Passifs de régularisation - charges financières / revenus financiers	-5'022	-2'681
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	-	-9'074
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	-772'041	-849'437
2940	Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-490'000	-
2990	Excédent / Découvert du bilan	-17'758	-507'758

17.2. Comptes de résultat détaillés (SIS hors SPV)

Compte	Description	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
3000	Salaires des autorités et juges	-48'447	-	-44'211
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-42'594'962	-42'185'026	-39'370'271
3030	Travailleurs temporaires	-56'671	-	-79'593
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	-424'450	-431'300	-396'487
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-2'788'760	-2'815'621	-2'557'723
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-6'240'999	-6'325'316	-5'260'701
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-886'635	-1'066'471	-808'602
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-990'953	-1'046'997	-928'623
3059	Autres cotisations patronales	-50'729	-28'275	-27'066
3060	Pensions	-1'911'838	-2'527'108	-2'173'738
3061	Rentes ou parts de rente	-481'657	-	-26'660
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-557'092	-708'300	-646'693
3091	Recrutement du personnel	-8'846	-	-15'529
3099	Autres charges de personnel	-60'817	-40'273	-8'247
3100	Matériel de bureau	-108'275	-89'500	-80'066
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-1'922'387	-1'625'834	-1'594'296
3102	Imprimés, publications	-31'497	-40'500	-23'500
3103	Littérature spécialisée, magazines	-7'870	-17'500	-8'252
3105	Denrées alimentaires	-138'248	-107'000	-116'002
3110	Meubles et appareils de bureau	-55'985	-69'500	-46'443
3111	Machines, appareils et véhicules	-487'939	-331'000	-317'085
3112	Vêtements, linge, rideaux	-70'622	-169'000	-117'003
3113	Acquisition de matériel informatique	-79'970	-46'758	-84'978
3118	Immobilisations incorporelles	-144'158	-53'587	-86'776
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-469'206	-477'330	-430'750
3130	Prestations de services de tiers	-770'103	-622'747	-657'082
3132	Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-783'777	-940'208	-759'854
3133	Charges d'utilisation informatiques	-91	-16'700	-9'722
3134	Primes d'assurances choses	-118'714	-93'806	-116'838
3137	Impôts et taxes	-41'408	-44'500	-44'649
3140	Entretien des terrains non bâtis	-	-6'000	-
3141	Entretien des routes	-31'111	-72'400	-37'195
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	-11'878	-2'000	-37'313
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'085'484	-1'639'300	-1'107'327
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	-	-7'100	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	-1'039	-1'000	-1'458
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-416'828	-535'000	-562'975
3153	Entretien informatique (matériel)	-489'772	-299'500	-221'177
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	-103'006	-359'989	-258'321
3159	Entretien d'autres biens meubles	-63'802	-102'200	-72'521
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-2'184'532	-2'147'628	-2'007'347

Compte	Description	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-67'283	-89'700	-148'139
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-61'067	-11'900	-11'331
3170	Frais de déplacement et autres frais	-929'195	-894'339	-908'150
3180	Dépréciations sur créances	-218'182	-	-350'441
3181	Pertes sur créances effectives	-66'765	-100'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	-20'552	-27'300	-18'324
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	-78'415	-41'250	-
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	-214'360	-226'560	-8'394
3400	Intérêts passifs des engagements courants	-	-203'000	-28'259
3401	Intérêts passifs des engagements courants	-6'715	-77'000	-2'681
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	-66'109	-100'000	-293'344
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-1'256'886	-1'811'892	-2'754'917
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	-	-	-94'800
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-28'960	-34'000	-
3910	Imputations internes pour prestations de services	-72'438	-60'000	-
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	8'061'075	8'021'700	7'750'454
4250	Ventes	54'710	94'800	89'350
4260	Remboursements et participations de tiers	673'123	691'400	752'994
4290	Autres taxes	82'156	-	78'182
4309	Autres revenus d'exploitation	944	-	2'755
4401	Intérêts des créances et comptes courants	24'416	-	191
4480	Loyers des biens-fonds loués	82'000	84'000	-
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	6'503'068	6'865'000	6'448'921
4610	Dédommagements de la Confédération	217'746	217'746	217'746
4611	Dédommagements cantons	-	-	11'651
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	54'473'267	54'613'268	50'544'977
4614	Indemnités d'entreprises publiques	236'207	-	107'090
4631	Subventions des cantons et des concordats	135'831	-	115'310
4634	Subventions des entreprises publiques	15'070	-	11'070
4910	Imputations internes pour prestations de services	214'267	181'300	130'175
	Total général	966'400	-	499'014

17.3. Comptes détaillés (SPV)

Compte	Description	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		-64'000	-53'728
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-13'339		-11'791
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-2		
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-4'714		-4'273
3056	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie		-35'000	-
3059	Autres cotisations patronales	-241		-126
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-51'193	-10'000	-2'184
3099	Autres charges de personnel	-922'752	-632'500	-785'751
3100	Matériel de bureau	-858	-1'000	-587
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-59'373	-85'500	-107'486
3102	Imprimés, publications	-4'853		-802
3103	Littérature spécialisée, magazines	-1'425	-2'000	-3'870
3105	Denrées alimentaires	-26'099		-27'120
3110	Meubles et appareils de bureau	-11'582		-393
3111	Machines, appareils et véhicules		-25'500	-4'681
3112	Vêtements, linge, rideaux	-19'882	-27'000	-9'317
3113	Acquisition de matériel informatique		-2'500	-2'276
3118	Immobilisations incorporelles	-9'788		
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-40'126	-4'205	-39'260
3130	Prestations de services de tiers	-9'264	-5'500	-1'687
3132	Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-25'360	-32'500	-37'838
3134	Primes d'assurances choses		-4'126	-
3137	Impôts et taxes	-5'181	-2'500	-4'144
3141	Entretien des routes	-6'928		-4'758
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-8'780		-1'039
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-1'282	-3'000	-316
3153	Entretien informatique (matériel)	-18'683		-9'626
3159	Entretien d'autres biens meubles	-4'146	-500	-2'827
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-374'280	-380'600	-364'850
3170	Frais de déplacement et autres frais	-3'033	-12'003	-3'821
3199	Autres charges d'exploitation	-1'744	-3'500	-6'836
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations		-48'000	-48'000
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-12'000	-22'300	-24'110
3910	Imputations internes pour prestations de services	-149'099	-121'300	-130'175
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	59'309	4'500	13'820
4250	Ventes			3'260
4290	Autres taxes	471		
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	1'520'534	1'520'534	1'685'334
4910	Imputations internes pour prestations de services	7'270		
	Total général	-198'421	-	8'744

17.4. Cotisations communales 2023 au Groupement SIS

Charges nettes (hors SPV)	Clé 2023*	C 2023	Clé 2022*	C 2022
Charges nettes (hors SPV)	100.00%	54'473'268	100.00%	50'544'778
Aire-la-Ville	0.14%	75'327	0.14%	67'699
Anières	0.28%	155'162	0.28%	140'287
Avully	0.20%	107'429	0.20%	98'083
Avusy	0.16%	87'738	0.16%	80'297
Bardonnex	0.28%	152'793	0.26%	133'567
Bellevue	0.41%	222'153	0.39%	196'760
Bernex	1.22%	663'369	1.19%	597'816
Carouge	3.10%	1'689'854	2.85%	1'431'507
Cartigny	0.12%	63'326	0.11%	56'719
Chancy	0.19%	105'486	0.19%	96'821
Chêne-Bougeries	1.52%	829'068	1.47%	734'566
Chêne-Bourg	1.04%	567'971	1.01%	507'285
Choulex	0.14%	75'181	0.14%	68'465
Collex-Bossy	0.19%	104'579	0.19%	94'640
Collonge-Bellerive	1.04%	564'256	0.99%	496'485
Cologny	0.68%	369'084	0.65%	327'881
Confignon	0.54%	296'544	0.53%	267'113
Corsier	0.26%	140'400	0.25%	127'100
Dardagny	0.23%	123'253	0.22%	109'929
Ville de Genève	62.07%	33'813'909	64.08%	32'530'925
Genthod	0.34%	184'609	0.33%	166'130
Grand-Saconnex	1.67%	907'811	1.53%	769'991
Gy	0.06%	30'913	0.06%	28'015
Hermance	0.12%	67'916	0.12%	60'635
Jussy	0.15%	79'596	0.14%	71'813
Laconnex	0.08%	43'452	0.08%	39'787
Lancy	4.26%	2'320'501	3.99%	2'008'940
Meinier	0.26%	139'572	0.25%	124'660
Meyrin	3.55%	1'935'249	3.25%	1'625'963
Onex	2.24%	1'218'895	2.20%	1'102'992
Perly-Certoux	0.38%	207'768	0.37%	185'060
Plan-les-Ouates	1.56%	849'486	1.36%	684'648
Pregny-Chambésy	0.51%	276'882	0.46%	232'362
Presinge	0.09%	46'895	0.08%	42'385
Puplinge	0.30%	166'055	0.29%	146'163
Russin	0.06%	34'387	0.06%	31'113
Satigny	0.70%	380'762	0.59%	298'475
Soral	0.11%	60'424	0.11%	54'801
Thônex	1.75%	950'608	1.67%	838'336
Troinex	0.30%	161'135	0.29%	144'850
Vandoeuvres	0.31%	170'341	0.30%	152'090
Vernier	4.42%	2'408'009	4.20%	2'104'461
Versoix	1.59%	868'655	1.56%	780'947
Veyrier	1.39%	756'464	1.37%	686'216
Charges nettes (SPV)	Clé 2023*	C 2023	Clé 2022*	C 2022
Ville de Genève	100.00%	1'520'534	100.00%	1'685'334

* Les contributions sont réparties conformément à la clé fixée par l'art. 42 LPSSP (note 7.3).

17.5. Quote-part de la garantie communale à l'égard de CAP prévoyance

Garantie communale totale	Clé 2023 *	C 2023	Clé 2022 *	C 2022
Garantie communale totale	100.00%	35'186'458	100.00%	17'602'313
Aire-la-Ville	0.17%	61'129	0.17%	30'736
Anières	0.34%	118'354	0.33%	57'712
Avully	0.22%	78'273	0.22%	39'141
Avusy	0.18%	63'812	0.18%	32'510
Bardonnex	0.39%	138'243	0.37%	65'309
Bellevue	0.55%	194'499	0.55%	96'554
Bernex	1.50%	526'734	1.50%	263'246
Carouge	5.27%	1'855'495	5.29%	930'654
Cartigny	0.14%	50'693	0.14%	24'379
Chancy	0.21%	74'657	0.21%	37'741
Chêne-Bougeries	2.03%	713'856	1.98%	347'744
Chêne-Bourg	1.34%	472'450	1.33%	233'670
Choulex	0.16%	55'182	0.15%	27'239
Collex-Bossy	0.23%	79'239	0.22%	38'599
Collonge-Bellerive	1.46%	514'126	1.46%	256'476
Cologny	0.91%	318'507	0.90%	158'631
Confignon	0.66%	231'325	0.64%	112'580
Corsier	0.31%	107'610	0.30%	53'358
Dardagny	0.30%	103'871	0.29%	51'683
Genthod	0.43%	149'611	0.43%	75'844
Ville de Genève	44.06%	15'501'732	44.40%	7'814'708
Grand-Saconnex	2.88%	1'012'304	2.96%	520'780
Gy	0.07%	23'473	0.07%	11'605
Hermance	0.15%	54'409	0.14%	25'511
Jussy	0.18%	63'181	0.18%	31'851
Laconnex	0.09%	32'048	0.09%	16'670
Lancy	6.41%	2'256'983	6.25%	1'100'898
Meinier	0.34%	118'392	0.34%	60'006
Meyrin	6.34%	2'231'472	6.47%	1'138'961
Onex	2.69%	947'406	2.71%	476'537
Perly-Certoux	0.53%	184'815	0.55%	97'202
Plan-les-Ouates	3.06%	1'075'251	2.88%	506'455
Pregny-Chambésy	0.90%	317'270	0.91%	159'770
Presinge	0.10%	36'438	0.10%	18'144
Puplinge	0.42%	148'841	0.41%	72'888
Russin	0.08%	26'866	0.08%	13'586
Satigny	1.57%	553'399	1.58%	278'162
Soral	0.13%	46'330	0.13%	23'333
Thônex	2.39%	841'301	2.33%	410'739
Troinex	0.36%	127'160	0.35%	61'799
Vandoeuvres	0.40%	139'524	0.38%	67'460
Vernier	6.43%	2'262'462	6.37%	1'121'603
Versoix	1.99%	700'716	1.99%	350'563
Veyrier	1.64%	577'018	1.64%	289'274

* La quote-part est calculée conformément à la clé fixée par l'art. 16 LPSSP (note 13.2).

17.6. Répartition du capital propre en fonction des contributions communales

Résultat reporté (hors SPV)	Clé 2023*	Résultat 2023	Clé 2022*	Résultat 2022	Capital 2023
Résultat reporté (hors SPV)	100.00%	966'400	100.00%	499'014	1'465'414
Aire-la-Ville	0.14%	1'336	0.14%	676	2'012
Anières	0.28%	2'753	0.28%	1'397	4'150
Avully	0.20%	1'906	0.20%	978	2'884
Avusy	0.16%	1'557	0.16%	800	2'356
Bardonnex	0.28%	2'711	0.26%	1'319	4'030
Bellevue	0.41%	3'941	0.39%	1'960	5'901
Bernex	1.22%	11'769	1.19%	5'948	17'717
Carouge	3.10%	29'979	2.85%	14'243	44'222
Cartigny	0.12%	1'123	0.11%	565	1'688
Chancy	0.19%	1'871	0.19%	964	2'836
Chêne-Bougeries	1.52%	14'708	1.47%	7'323	22'032
Chêne-Bourg	1.04%	10'076	1.01%	5'055	15'131
Choulex	0.14%	1'334	0.14%	683	2'017
Collex-Bossy	0.19%	1'855	0.19%	942	2'798
Collonge-Bellerive	1.04%	10'010	0.99%	4'938	14'948
Cologny	0.68%	6'548	0.65%	3'268	9'816
Confignon	0.54%	5'261	0.53%	2'659	7'920
Corsier	0.26%	2'491	0.25%	1'267	3'758
Dardagny	0.23%	2'187	0.22%	1'094	3'281
Genthod	0.34%	3'275	0.33%	1'654	4'929
Ville de Genève	62.07%	599'886	64.08%	319'780	919'666
Grand-Saconnex	1.67%	16'105	1.53%	7'645	23'750
Gy	0.06%	548	0.06%	279	827
Hermance	0.12%	1'205	0.12%	605	1'810
Jussy	0.15%	1'412	0.14%	716	2'128
Laconnex	0.08%	771	0.08%	397	1'168
Lancy	4.26%	41'168	3.99%	19'891	61'059
Meinier	0.26%	2'476	0.25%	1'238	3'714
Meyrin	3.55%	34'333	3.25%	16'215	50'548
Onex	2.24%	21'624	2.20%	10'985	32'610
Perly-Certoux	0.38%	3'686	0.37%	1'844	5'530
Plan-les-Ouates	1.56%	15'071	1.36%	6'808	21'879
Pregny-Chambésy	0.51%	4'912	0.46%	2'305	7'217
Presinge	0.09%	832	0.08%	422	1'254
Puplinge	0.30%	2'946	0.29%	1'456	4'402
Russin	0.06%	610	0.06%	310	920
Satigny	0.70%	6'755	0.59%	2'944	9'699
Soral	0.11%	1'072	0.11%	545	1'616
Thônex	1.75%	16'865	1.67%	8'347	25'211
Troinex	0.30%	2'859	0.29%	1'446	4'305
Vandoeuvres	0.31%	3'022	0.30%	1'517	4'539
Vernier	4.42%	42'720	4.20%	20'959	63'679
Versoix	1.59%	15'411	1.56%	7'789	23'200
Veyrier	1.39%	13'420	1.37%	6'837	20'257
Résultat reporté (SPV)	Clé 2023*	Résultat 2023	Clé 2022*	Résultat 2022	Capital 2023
Ville de Genève	100.00%	-198'421	100.00%	8'744	-186'809

* La répartition est calculée sur la base de la clé fixée par l'art. 42 LPSSP.

18. Projets de délibération

18.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Domaine fonctionnel	Chapitre	Réel 2023	Budget 2023	Écart
15	33	292'775	267'810	24'965
42	31	615'173	483'379	131'794
			Total	156'759

18.2. Projets de délibération

Le Comité vous présente 3 projets de délibération :

- Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements.
- Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels du Groupement SIS et contient les soldes du compte de résultats à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan, ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan.
- Le troisième concerne l'affectation du résultat.

Délibération 1 – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil intercommunal, vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ; vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ; vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ; vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – crédits supplémentaires :

Il est ouvert au Comité un crédit de 156'759 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement 2023.

Délibération 2 – Comptes annuels

Le Conseil intercommunal, vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ; vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ;

vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article premier – Compte de résultat :

Le compte de résultat du Groupement SIS pour 2023 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	-71'586'771
Revenus d'exploitation	72'255'049
Résultat d'exploitation	668'278
Charges financières	-6'715
Revenus financiers	106'416
Résultat financier	99'701
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Total du compte de résultat	767'979
Résultat de l'exercice (après écriture de boucllement)	767'979

Article 2 – Compte des investissements :

Le compte des investissements 2023 est approuvé pour les montants en francs suivants :

Dépenses d'investissement PA	786'024
Recettes d'investissement PA	0
Investissements nets PA	786'024
Dépenses d'investissement PF	0
Recettes d'investissement PF	0
Investissements nets PF	0
Investissements nets	786'024

Article 3 – Financement des investissements :

Le financement des investissements est approuvé pour les montants en francs suivants :

Investissements nets PA	786'024
Amortissements	292'775
Excédent de revenus du compte de résultat	767'979
Attributions aux fonds (-) prélèvements	0
Autofinancement	1'060'754
Excédent de financement	274'730

Article 4 – Variation de la fortune – État du capital propre :
L'augmentation de la fortune, soit 767'979 francs,
est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus
du compte de résultats.

Article 5 – Bilan :
Le bilan au 31 décembre 2023 est approuvé, totalisant, tant
à l'actif qu'au passif, 10'953'537 francs. Les engagements
en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2023
à 55'365'704 francs.

Article 6 – Compte rendu financier annuel
pour l'exercice 2023 :
Le Compte rendu financier annuel pour l'exercice 2023
est approuvé.

Délibération 3 – Affectation du résultat

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation
et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre
2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'adminis-
tration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration
des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS,
adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale
de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021,
sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Affectation du résultat de l'exercice :
L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre
2023 d'un montant de 767'979 francs, comme suit :

Affectation sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	750'000
Report à nouveau dans la fortune nette	17'979
Total	767'979

GLOSSAIRE

BEP	Bureau études et prospective
BOP	Bureau opération et prévision
CAP prévoyance	Fondation de prévoyance intercommunale de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
CASU	Centrale d'appels sanitaires d'urgence (144)
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CEVA	CEVA (Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
COS	Commandement des opérations de secours
COSIS	Centre opérationnel du SIS
DEM	Division état-major
DIAL	Division infrastructure, appuis et logistiques
DIS	Division incendie et secours
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
GRIMP	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
GRSD	Groupe de recherche de secours et de déblaiement
GSIS	Groupement intercommunal chargé de la défense incendie
JSP	Jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) (rsGE F 4 05)
NRBC	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
OCPPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCStat	Office cantonal de la statistique
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OGI	Officier de garde incendie
PCI	Poste de commandement de l'intervention
PMA	Poste médical avancé
RAC	Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) (rsGE B 6 05 01)
RapSIS	Logiciel de rédaction des rapports du GSIS
SIARIS	Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours
SIS	Service incendie et secours
SPP	Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnels-les
SPV	Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires
SSLIA	Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève

Le rapport d'activité du Groupement SIS
peut être consulté en ligne sur le site internet :
www.sisge.ch

Des exemplaires supplémentaires peuvent
être commandés auprès du secrétariat exécutif
du Groupement SIS.

44 communes composent
le Groupement SIS :

Aire-la-Ville
Anières
Avully
Avusy



Bardonnex
Bellevue
Bernex
Carouge



Cartigny
Chancy
Chêne-Bougeries
Chêne-Bourg



Choulex
Collex-Bossy
Collonge-Bellerive
Cologny



Confignon
Corsier
Dardagny
Genève



Genthod
Grand-Saconnex
Gy
Hermance



Jussy
Laconnex
Lancy
Meinier



Meyrin
Onex
Perly-Certoux
Plan-les-Ouates



Pregny-Chambésy
Presinge
Puplinge
Russin



Satigny
Soral
Thônex
Troinex



Vandœuvres
Vernier
Versoix
Veyrier



**INCENDIE
SECOURS
GENÈVE**

Rue du Vieux-Billard 11
1205 Genève
+41 22 418 71 81
info.sis@sisge.ch

www.sisge.ch